

INVENTAIRE 2015 DES FRICHES AGRICOLES MÉTROPOLITAINES



Communauté métropolitaine
de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

1.	Mise en contexte	3
2.	Rappel de la première caractérisation des friches agricoles métropolitaines (2009, 2012)	4
2.1	Inventaire de 2009.....	4
2.2	Mise à jour de 2012	5
3.	Inventaire 2015 des friches agricoles métropolitaines.....	6
3.1	Méthodologie	6
3.1.1	Identification sommaire des sites à analyser.....	6
3.1.2	Caractérisation et analyse détaillée des potentiels de mise en valeur.....	7
3.1.3	Validation des résultats auprès des MRC et des agglomérations.....	8
3.2	Résultats de l'inventaire pour le territoire de la Communauté	8
3.3	<i>Résultats de l'inventaire par MRC et agglomérations</i>	10
3.3.1.	Agglomération de Montréal	10
3.3.2	Agglomération de Longueuil	11
3.3.3	Ville de Laval	12
3.3.4	MRC de L'Assomption	13
3.3.5	MRC Les Moulins.....	14
3.3.6	MRC Thérèse-De Blainville.....	15
3.3.7	Ville de Mirabel	16
3.3.8	MRC Deux-Montagnes	17
3.3.9	MRC Vaudreuil-Soulanges	18
3.3.10	MRC Beauharnois-Salaberry	19
3.3.11	MRC Roussillon	20
3.3.12	MRC de Rouville.....	21
3.3.13	MRC de la Vallée-du-Richelieu	22
3.3.14	MRC Marguerite-D'Youville	23
	Conclusion.....	24



1. Mise en contexte

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit plus de 3,9 millions de personnes réparties sur plus de 4 360 km².

La Communauté exerce notamment des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Communauté doit adopter et maintenir en vigueur, sur l'ensemble du territoire, un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Ce plan, intitulé *Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable*, est entré en vigueur le 12 mars 2012.

En matière d'agriculture, le principal objectif du PMAD consiste en une augmentation de 6 % de la superficie des terres cultivées à l'échelle métropolitaine d'ici 2031. Une partie de cette croissance pourrait notamment être atteinte par une remise en culture des terres en friche.

Afin d'évaluer ce potentiel, une solide connaissance de la zone agricole métropolitaine est nécessaire.

Un premier inventaire des friches a été effectué en 2009 puis mis à jour en 2012 par la Communauté et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Cet inventaire ne tenait compte que des friches ayant une superficie minimale de 8 ha ou plus.

Or, dans le cadre des travaux entourant la réalisation des plans de développement de la zone agricole (PDZA) sur le territoire de la Communauté et le Plan métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles, plusieurs partenaires municipaux et régionaux ont souhaité obtenir un nouvel inventaire plus précis des friches situées en zone agricole.

Réalisé en 2015, ce nouvel inventaire a permis l'identification des friches de 0,5 ha ou plus.

Bien qu'on ne puisse supposer de l'usage futur des friches, un volet de ce nouvel inventaire a porté sur l'identification des friches ayant davantage un potentiel de remise en culture alors que d'autres, moins propices à l'agriculture, pourraient participer un autre objectif du PMAD relatif au reboisement du territoire métropolitain en vue d'augmenter le couvert forestier à 30 % d'ici 2031.

À la suite des informations récoltées, on dénombrait, en 2015, près de 6 300 ha de terres en friche. La majorité des friches se situent dans les couronnes Nord et Sud. Plus de 59 % des friches auraient davantage un potentiel de remise en culture alors que 41% auraient davantage un potentiel de reboisement. Bien entendu, puisque les friches font partie du domaine privé, la détermination de leur usage futur dépendra de la décision des propriétaires.



2. Rappel de la première caractérisation des friches agricoles métropolitaines (2009, 2012)

2.1 Inventaire de 2009

En mai 2008, la Communauté a diffusé un recueil statistique sur les activités agricoles situées dans la zone agricole protégée de son territoire. Ce rapport indiquait, entre autres, que les terres en friche et sous-utilisées constituaient, dans certains cas, des contraintes spécifiques au développement des activités agricoles au sein du territoire métropolitain.

Pour compléter les analyses relatives aux caractéristiques du territoire agricole métropolitain et à sa mise en valeur, il était nécessaire d'effectuer un exercice de caractérisation visant à inventorier les friches agricoles. Bien que la notion de « terre en friche » soit difficile à cerner étant donné qu'elle peut comprendre diverses réalités¹, la plupart des intervenants considéraient qu'une terre antérieurement cultivée devient une friche après 3 ans (parfois 5 ans) sans récolte et sans culture (travail du sol, fertilisation, ensemencement).

Aux fins de l'exercice de caractérisation en 2009, les friches ont été définies par la nature de la végétation qui les recouvrait. Elles étaient alors herbacées, arbustives ou boisées. De plus, on y ajoutait une caractéristique de hauteur selon la catégorie (tableau 1). Les espaces caractérisés devaient répondre préalablement aux critères de base suivants :

- être situés dans la zone agricole permanente;
- ne pas faire partie d'une terre assurée par la Financière agricole du Québec;
- ne pas faire partie d'un milieu humide, d'un parc ou d'un boisé métropolitain;
- avoir une superficie de 8 hectares et plus.

Tableau 1 : Superficies des types de friches agricoles dans la Communauté, 2009

Catégories des friches	Superficies	Portion des friches en zone agricole
	ha	%
Arbustives	4 909	48
Herbacées	1 161	11
Boisées	176	2
Autres	2 917	28
Indéterminées	1 170	11
Total	10 333	100

Source : Communauté métropolitaine de Montréal et MAPAQ, 2009.

¹ À titre d'exemples : cessation d'activités agricoles temporairement pour des raisons diverses, vente de terres à des acheteurs désireux d'obtenir un dézonage agricole (attente spéculative), secteur ne pouvant pas être exploité dû au *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) ou encore morcellement de terres et présence de multiples propriétaires non occupants.



En 2009, le travail de caractérisation du territoire agricole effectué conjointement par la Communauté et le MAPAQ a permis d'inventorier 10 333 ha de terres en friche dans la zone agricole de la Communauté. Près de la moitié des friches agricoles présentes sur le territoire métropolitain étaient de catégorie arbustive (48 %), le reste étant composé de friches herbacées (11 %), boisées (2 %), de catégories « autres » (28 %) et « indéterminées » (11 %). Les friches catégorisées « autres » représentaient les espaces sur lesquels un usage à des fins non agricoles avait été identifié (commercial, industriel ou résidentiel). En ce qui concerne les friches « indéterminées », l'incertitude quant à la catégorisation était telle, qu'une vérification sur le terrain s'imposait.

2.2 Mise à jour de 2012

Puisque la photo-interprétation de 2009 n'avait pu identifier clairement des friches boisées ayant réellement le potentiel de retourner un jour à un usage agricole, celles-ci ont été exclues de l'exercice de mise à jour de 2013. D'autre part, à l'instar des friches boisées, les friches identifiées sous la catégorie « autres » ont été également exclues de l'inventaire, vu la contrainte majeure qu'amènent les usages non agricoles qui ont cours sur l'ensemble de celles-ci.

Par ailleurs, concernant les friches caractérisées « indéterminées », une vérification sur le terrain a été faite à l'automne 2012 par les représentants des directions régionales du MAPAQ des régions des Laurentides et de la Montérégie Est et Ouest. Quant à la vérification sur le terrain de ce type de friches concernant le territoire de la direction du MAPAQ pour les régions de Lanaudière, Montréal et Laval, celle-ci avait déjà été effectuée en 2009. Ainsi, il ne subsistait en 2012 aucune friche de cette catégorie pour ces régions.

On dénombrait en 2012 environ 5 525 hectares de terres en friche dans la zone agricole de la Communauté, ce qui représentait près de 2,5 % du territoire agricole métropolitain. La majorité des friches agricoles se situaient dans les couronnes Nord et Sud, soit environ 66% des superficies répertoriées. Plus des trois quarts des friches agricoles présentes sur le territoire métropolitain étaient de type arbustif, le reste étant composé de friches herbacées.

Tableau 2 : Répartition des friches de 8 hectares ou plus par secteur géographique de la Communauté, 2012

Secteurs géographiques de la Communauté	Friches herbacées	Friches arbustives	Total	Portion de la zone agricole occupée par des friches	Répartition des friches par secteur géographique
	ha	ha	ha	%	%
Agglo. de Montréal	97,1	66,4	163,5	8	3
Agglo. de Longueuil	43,3	1 107,1	1 150,4	13	21
Laval	163,2	373,9	537,1	8	10
Couronne Nord	445,4	1 580,9	2 026,3	2	36
Couronne Sud	444,5	1 203,1	1 647,6	1,5	30
CMM	1 193,5	4 331,4	5 524,9	2,5	100

Source : Communauté métropolitaine de Montréal – MAPAQ, 2012.



3. Inventaire 2015 des friches agricoles métropolitaines

3.1 Méthodologie

La méthodologie proposée dans le présent inventaire diffère quelque peu de l'exercice de caractérisation précédent (2009). Plusieurs caractéristiques supplémentaires ont été ajoutées afin de proposer un inventaire plus exhaustif des friches à potentiel de mise en valeur.

La méthodologie utilisée se divise en trois grandes étapes : l'identification sommaire des sites à analyser au niveau de leur potentiel de mise en valeur, la caractérisation et l'analyse détaillée des potentiels de mise en valeur ainsi que la validation des résultats par les représentants des MRC et des agglomérations.

3.1.1 Identification sommaire des sites à analyser

Cette étape consistait à identifier par photo-interprétation, à l'aide des orthophotographies de l'été 2011 et du printemps 2013, les sites faisant partie du territoire situé en zone agricole qui semblent présenter un potentiel de mise en valeur, soit par le reboisement ou encore par la remise en culture. Tous les polygones ont été tracés à main levée en utilisant le logiciel QGIS (*Valmira 2.2 et Wien 2.8*).

Les sites retenus ont tous répondu aux critères suivants afin d'être comptabilisés :

1. Absence d'activité agricole apparente sur les orthophotographies de 2011 et 2013 (couvert de végétation herbacée, arbustive épars, indiquant l'absence de pratique culturale, superficies non boisées au travers du couvert forestier, éclaircies, etc.);
2. Les sites devaient être à l'intérieur de la zone agricole des 14 MRC et agglomérations de la Communauté métropolitaine de Montréal;
3. Afin d'être identifiés et répertoriés, les sites sélectionnés ne devaient pas entrer en interaction avec les bases de données et d'informations suivantes :
 - a. Présence d'espèces fauniques et floristiques désignées menacées ou vulnérables (2014-Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) et Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP));
 - b. Aires protégées (2014-MDDELCC);
 - c. Écosystèmes écoforestiers exceptionnels (2014-MFFP);
 - d. Cultures assurées (2014-Financière agricole du Québec).



3.1.2 Caractérisation et analyse détaillée des potentiels de mise en valeur

Cette étape consistait à réaliser une analyse détaillée de chaque site retenu à l'étape 1 et de les caractériser en fonction des éléments géographiques, anthropiques et morphologiques qui pourraient éventuellement influencer leur potentiel de mise en valeur.

Chaque site est alors caractérisé à l'aide notamment des bases de données suivantes :

1. Présence ou non de milieux humides (2010-Canards Illimités Canada, MDDELCC et Communauté métropolitaine de Montréal);
2. Le potentiel agricole des sols (ARDA, Info-sols);
3. Présence ou non d'infrastructures (routes, pipelines, lignes électriques);
4. Usages non agricoles autorisés (2010 et 2014-Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ));
5. IVE inventaire écoforestier (2013-Ministère des Ressources Naturelles (MRN)).

Par ailleurs, les sites ont été catégorisés selon l'état d'avancement de la végétation (herbacée ou arbustive) en fonction des caractéristiques présentées ci-dessous :

Tableau 3 : Principales caractéristiques des friches situées en zone agricole

Type de friches agricoles	Caractéristiques
Friches herbacées	<ul style="list-style-type: none"> • espaces couverts par plus de 50 % d'herbacée • hauteur de moins de 1,5 mètre • moins de 5 ans après la dernière utilisation agricole
Friches arbustives	<ul style="list-style-type: none"> • espaces couverts par plus de 50 % d'arbustes • hauteur de 1,5 à 4 mètres • de 5 à 10 ans après la dernière utilisation agricole

Note : les friches boisées (couvert à plus de 50 % d'arbres) ont été exclues de l'inventaire considérant que celles-ci ne pourraient être remises en culture (coût et travail trop importants) et qu'elles présentaient déjà un potentiel de reboisement (parfois déjà considérées comme couvert forestier).

Une analyse qualitative de l'environnement immédiat de chaque site a également été réalisée en fonction du type d'usage des parcelles adjacentes ou environnantes :

1. Usage agricole;
2. Usage forestier (couvert forestier);
3. Usage « urbain » (autoroutes, industries, résidences, etc.).

À la lumière de tous les critères et caractéristiques énumérés précédemment, chaque site de l'étape 1 a été finalement classifié dans une des 3 classes suivantes au niveau de son potentiel de mise en valeur : Agricole (remise en culture), Forestier (reboisement) ou Indéterminé (validation terrain nécessaire). Une fois la validation terrain effectuée, le site a été caractérisé selon l'un des deux potentiels possibles (agricole ou forestier).



3.1.3 Validation des résultats auprès des MRC et des agglomérations

Les résultats préliminaires ont été transmis aux différents représentants des MRC et des agglomérations afin de recueillir leurs commentaires et effectuer des bonifications. Puisque les représentants détiennent une connaissance plus fine et exhaustive de leur territoire, cette étape a permis d'identifier plus précisément les sites avec un réel potentiel agricole ou de reboisement.

Bien entendu, puisque les friches font partie intégrante de terres du domaine privé, la détermination de leur usage futur dépendra de la décision des propriétaires.

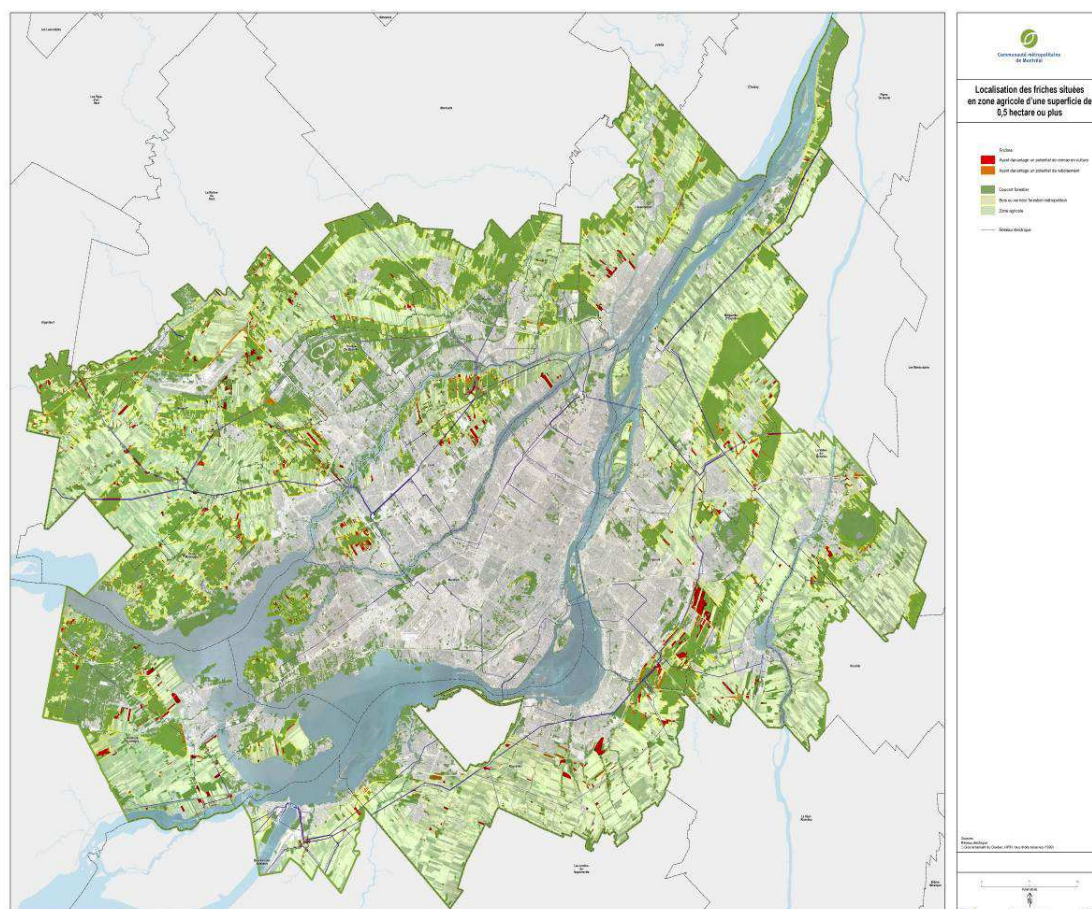
En outre, si les friches de moins de 0,5 hectare ont été exclues de l'inventaire une fois leur caractérisation terminée, les friches distancées de moins de 100 mètres et dont la somme de leurs superficies équivalait minimalement à 0,5 hectare ont été incluses à l'inventaire final.

3.2 Résultats de l'inventaire pour le territoire de la Communauté

Les résultats de l'inventaire démontrent, qu'en 2015, il y avait près de 6 300 ha de terres en friche, ce qui représente près de 3 % du territoire agricole métropolitain. La majorité des friches se situent dans les couronnes Nord et Sud, soit environ 76 % des superficies répertoriées. Plus de 59 % des friches présentes sur le territoire agricole métropolitain auraient davantage un potentiel de remise en culture, alors que 41 % auraient davantage un potentiel de reboisement.



Carte 1 : Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées à l'intérieur de la zone agricole métropolitaine



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

Tableau 4 : Répartition des types de friches par secteur géographique

Secteurs géographiques de la Communauté	Friches				Total ha	Portion de la zone agricole occupée par des friches %	Répartition des friches par secteur géographique %
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha				
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées			
Agglo. de Montréal	17,2	18,3	18,0	4,0	57,5	2,8	0,9
Agglo. de Longueuil	449,4	134,4	134,3	58,2	776,4	8,5	12,3
Laval	194,6	286,2	164,9	69,0	714,8	10,0	11,3
Couronne Nord	434,6	810,9	418,5	607,1	2271,1	2,4	36,1
Couronne Sud	405,7	972,2	524,0	569,1	2480,0	2,3	39,4
CMM	1501,5	2222,0	1259,7	1307,4	6299,8	2,9	100,0

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016



3.3 Résultats de l'inventaire par MRC et agglomérations

3.3.1. Agglomération de Montréal

Carte 2 : Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole dans l'agglomération de Montréal



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

Tableau 5 : Répartition des types de friches par municipalité

Municipalités	Friches				Total ha	Portion de la zone agricole occupée par des friches %	Répartition des friches par municipalité %
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha				
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées			
Montréal	16,8	13,1	11,8	3,5	45,2	2,2	78,6
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,4	2,1	0,0	0,0	2,5	0,1	4,3
Senneville	0,0	3,1	6,2	0,5	9,8	0,5	17,9
Agglo. de Montréal	17,2	18,3	18,0	4,0	57,5	2,8	100,0

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016. Seules les municipalités ayant sur leur territoire la présence de friches ont été incluses au tableau.



3.3.2 Agglomération de Longueuil

Carte 3 : Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole dans l'agglomération de Longueuil



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

Tableau 6 : Répartition des types de friches par municipalité

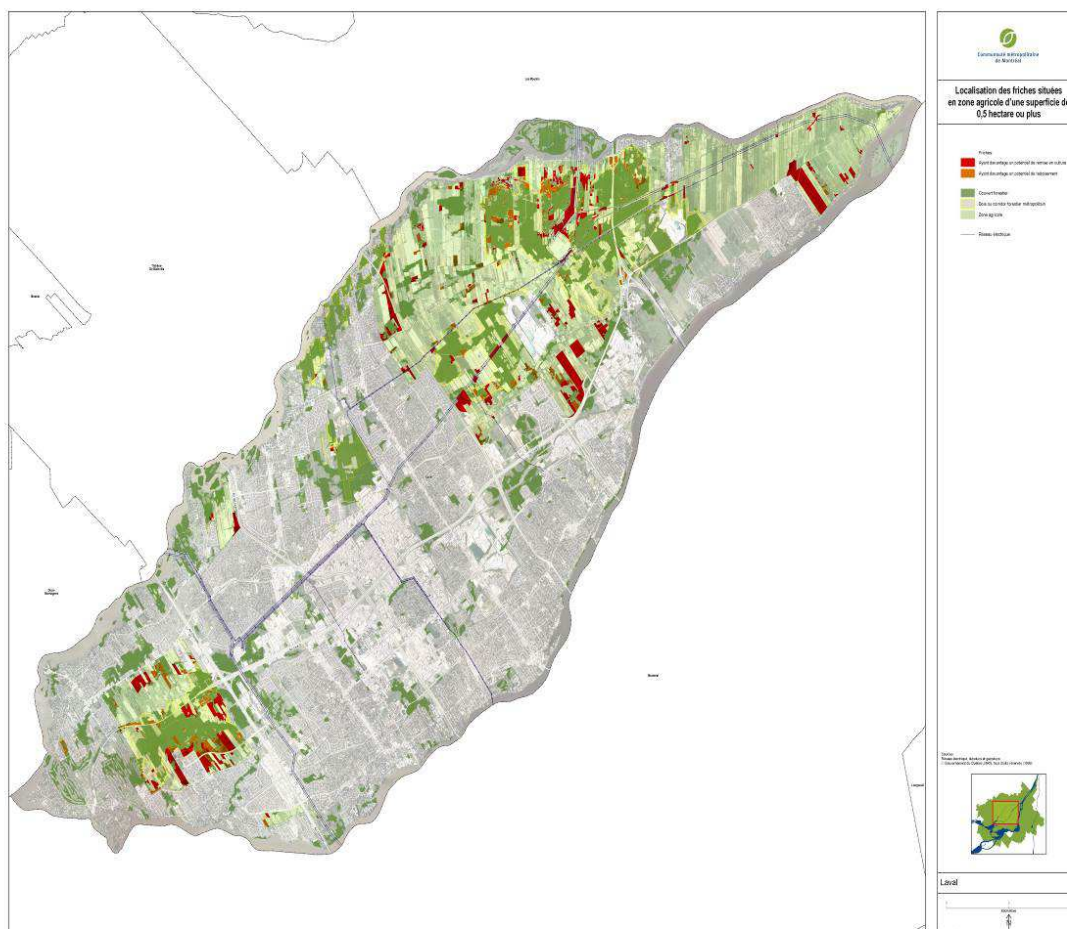
Municipalités	Friches				Total ha	Portion de la zone agricole occupée par des friches %	Répartition des friches par municipalité %
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha				
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées			
Brossard	8,1	54,7	94,3	23,7	180,9	2,0	23,3
Boucherville	17,3	15,8	16,8	30,4	80,3	0,9	10,3
Saint-Bruno-de- Montarville	13,8	6,2	17,2	4,1	41,3	0,5	5,3
Longueuil	410,2	57,7	6,0	0,0	473,9	5,2	61,0
Agglo de Longueuil	449,4	134,4	134,3	58,2	776,4	8,5	100,0

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016. Seules les municipalités ayant sur leur territoire la présence de friches ont été incluses au tableau.



3.3.3 Ville de Laval

Carte 4 : Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole sur le territoire de la ville de Laval



Source : Communauté Métropolitaine de Montréal, 2016.

Tableau 7 : Répartition des types de friches pour la ville de Laval

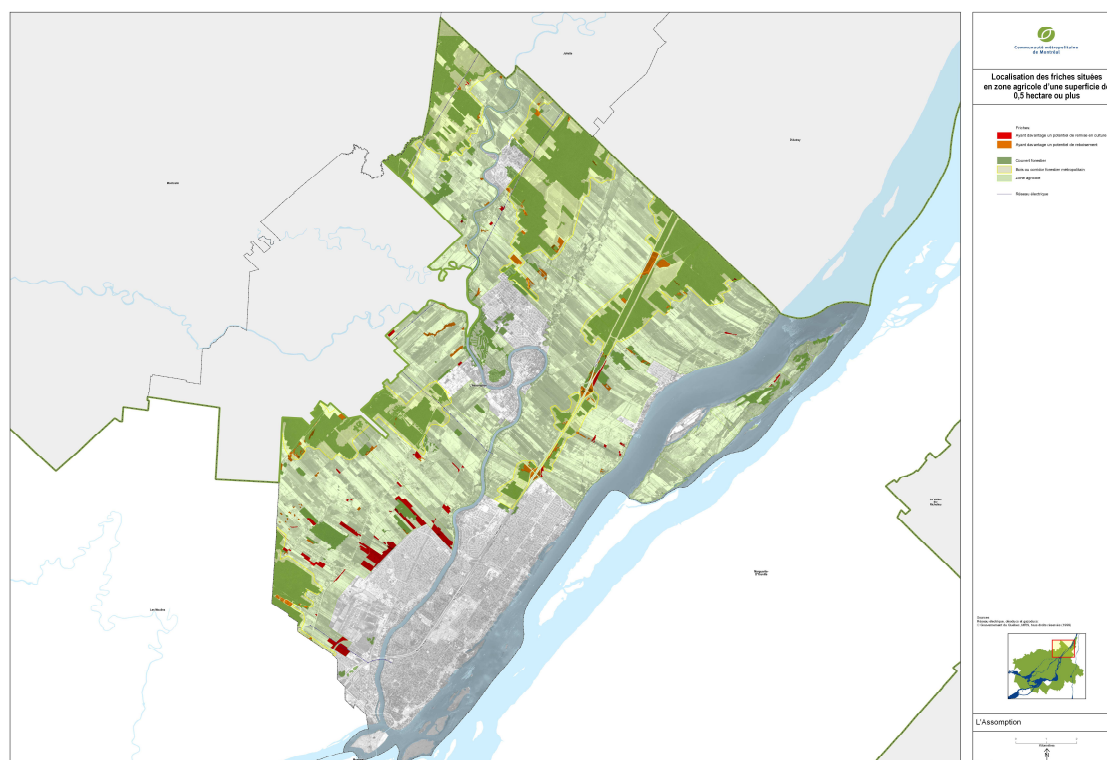
Municipalité	Friches				Total	Portion de la zone agricole occupée par des friches	Répartition des friches par municipalité
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha		ha	%	%
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées			
Ville de Laval	194,6	286,2	164,9	69,0	714,8	10,0	100

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016



3.3.4 MRC de L'Assomption

Carte 5 : Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole dans la MRC de L'Assomption (partie CMM)



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

Tableau 8 : Répartition des types de friches par municipalité (partie CMM)

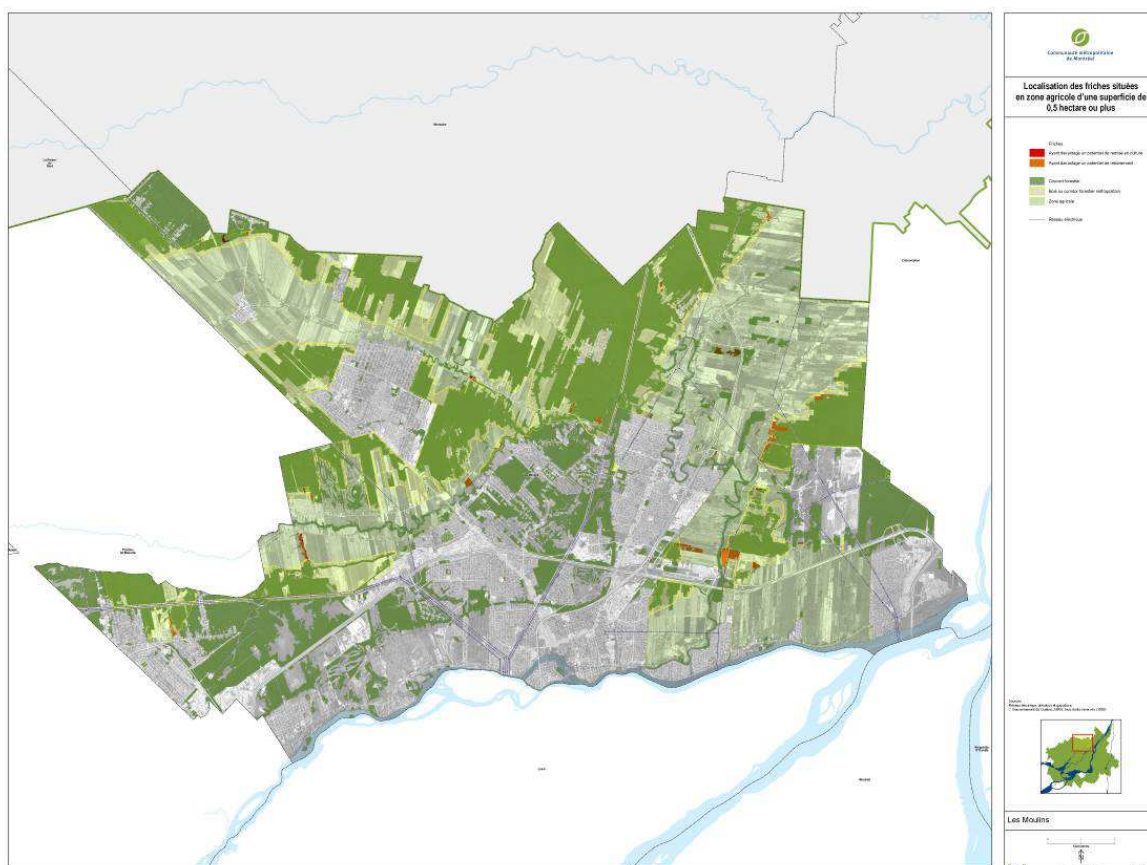
Municipalités	Friches				Total ha	Portion de la zone agricole occupée par des friches %	Répartition des friches par municipalité %
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha				
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées			
Repentigny	65,7	80,5	4,3	32,2	182,7	0,9	52,0
Saint-Sulpice	5,8	9,3	4,8	24,5	44,4	0,2	12,6
L'Assomption	0,6	18,8	11,0	94,2	124,6	0,6	35,4
MRC L'Assomption (partie CMM)	72,1	109,0	20,1	151,0	352,0	1,8	100

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016. Seules les municipalités ayant sur leur territoire la présence de friches ont été incluses au tableau.



3.3.5 MRC Les Moulins

Carte 6 : Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole dans la MRC Les Moulins



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

Tableau 9 : Répartition des types de friches par municipalité

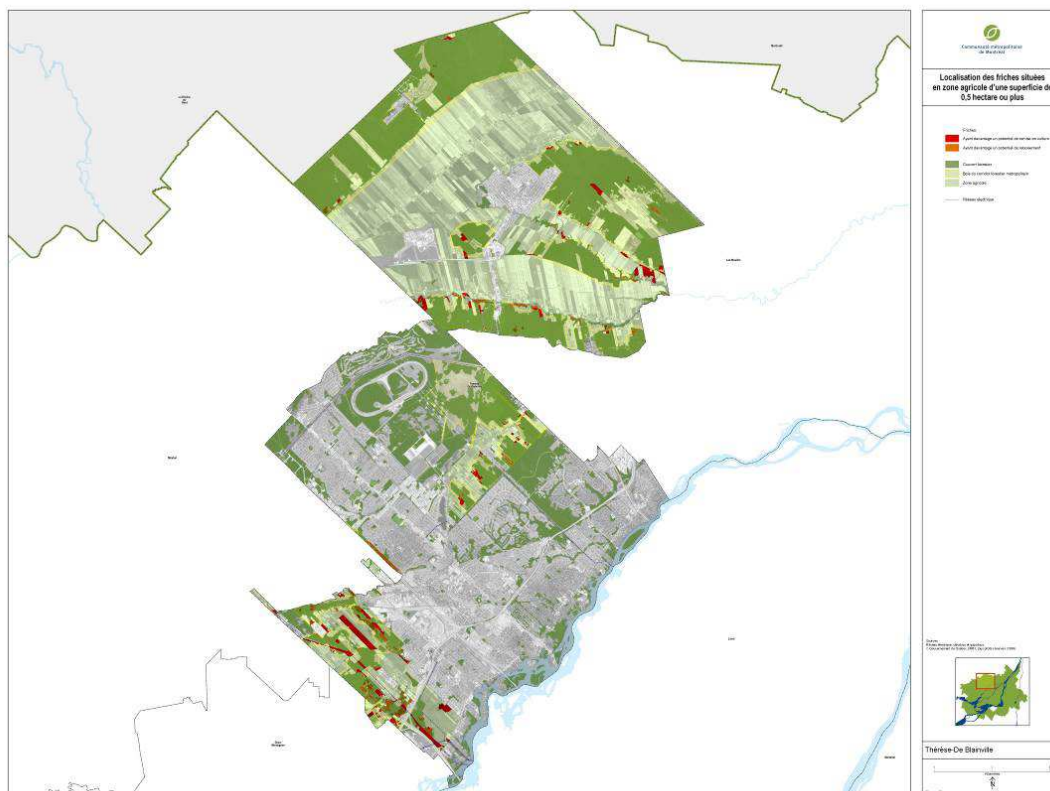
Municipalités	Friches				Total ha	Portion de la zone agricole occupée par des friches %	Répartition des friches par municipalité %
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha				
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées			
Terrebonne	0,0	3,9	9,9	2,8	16,6	0,1	19,3
Mascouche	0,4	0,2	53,0	16,0	69,6	0,5	80,7
MRC Les Moulins	0,4	4,1	62,9	18,8	86,2	0,6	100,0

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.



3.3.6 MRC Thérèse-De Blainville

Carte 7 : Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole dans la MRC Thérèse-De Blainville



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

Tableau 10 : Répartition des types de friches par municipalité

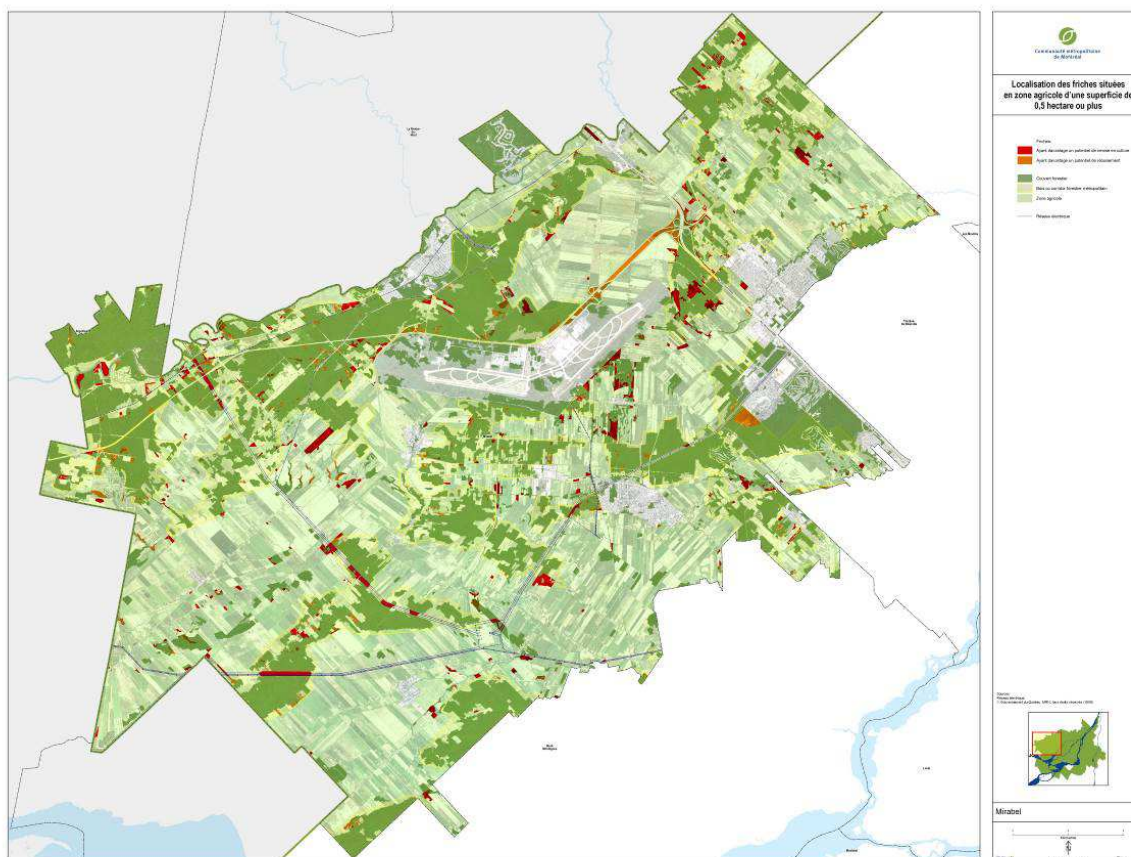
Municipalités	Friches				Total	Portion de la zone agricole occupée par des friches	Répartition des friches par municipalité
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha		%		
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées		ha	%
Boisbriand	58,4	49,8	65,1	8,6	181,9	1,7	55,1
Sainte-Thérèse	0,0	0,0	0,0	14,2	14,2	0,1	4,3
Blainville	3,2	10,6	6,8	0,2	20,8	0,2	6,3
Sainte-Anne-des-Plaines	22,2	47,2	30,0	14,1	113,5	1,1	34,4
MRC Thérèse-De Blainville	83,8	107,6	101,9	37,1	330,4	3,1	100,0

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016. Seules les municipalités ayant sur leur territoire la présence de friches ont été incluses au tableau.



3.3.7 Ville de Mirabel

Carte 8 : Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole dans la ville de Mirabel



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

Tableau 11 : Répartition des types de friches pour la ville de Mirabel

Municipalité	Friches				Total	Portion de la zone agricole occupée par des friches	Répartition des friches par municipalité
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha		ha	%	%
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées			
Ville de Mirabel	222,2	498,2	147,5	352,0	1219,9	2,9	100

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.



3.3.8 MRC Deux-Montagnes

Carte 9 : Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole dans la MRC Deux-Montagnes (partie CMM)



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

Tableau 12 : Répartition des types de friches par municipalité (partie CMM)

Municipalités	Friches				Total	Portion de la zone agricole occupée par des friches	Répartition des friches par municipalité
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha		ha	%	%
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées			
Saint-Eustache	33,2	49,2	33,4	17,6	133,5	0,8	47,2
Saint-Joseph-du-Lac	8,9	26,9	10,4	9,2	55,5	0,3	19,6
Oka	14,0	15,9	41,8	19,2	90,9	0,6	32,2
Kanesatake	0,0	0,0	0,5	2,2	2,7	0,0	1,0
MRC Deux-Montagnes (partie CMM)	56,1	92,0	86,1	48,2	282,6	1,7	100,0

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016. Seules les municipalités ayant sur leur territoire la présence de friches ont été incluses au tableau.



3.3.9 MRC Vaudreuil-Soulanges

Carte 10 : Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole dans la MRC Vaudreuil-Soulanges (partie CMM)



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

Tableau 13 : Répartition des types de friches par municipalité (partie CMM)

Municipalités	Friches				Total ha	Portion de la zone agricole occupée par des friches %	Répartition des friches par municipalité %
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha				
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées			
Les Cèdres	73,8	52,9	5,7	45,6	178,0	0,3	24,9
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	25,8	10,5	0,0	1,2	37,5	0,1	5,2
Vaudreuil-Dorion	77,8	132,0	53,5	59,1	322,3	0,5	45,1
Hudson	14,7	13,4	4,5	4,8	37,4	0,1	5,2
Saint-Lazare	35,2	35,6	50,5	18,4	139,8	0,2	19,6
MRC Vaudreuil-Soulanges (partie CMM)	227,3	244,4	114,2	129,1	715,0	1,1	100

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016. Seules les municipalités ayant sur leur territoire la présence de friches ont été incluses au tableau.



3.3.10 MRC Beauharnois-Salaberry

Carte 11 : Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole dans la MRC Beauharnois-Salaberry (partie CMM)



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

Tableau 14 : Répartition des types de friches pour la municipalité de Beauharnois

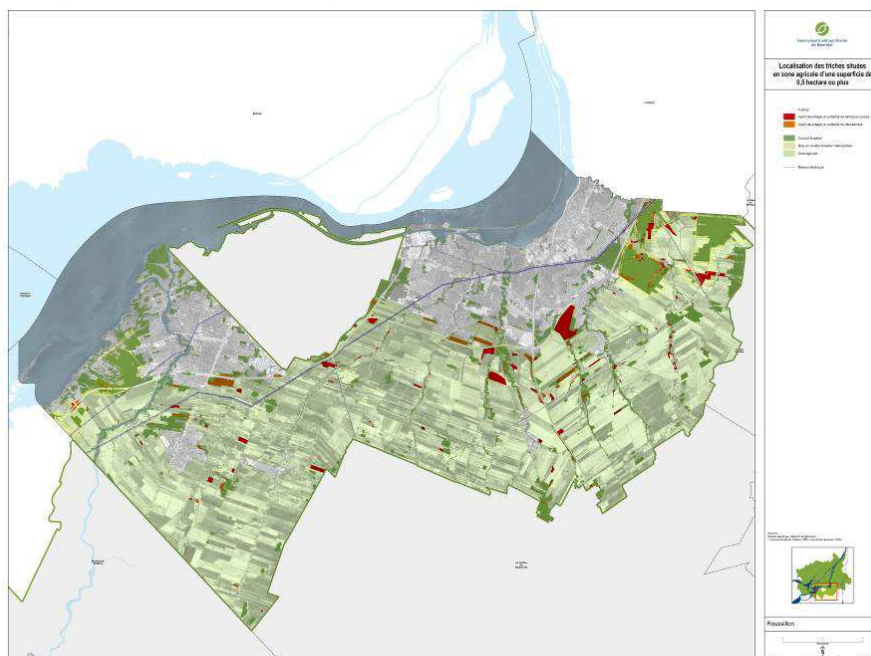
Municipalité	Friches				Total	Portion de la zone agricole occupée par des friches	Répartition des friches par municipalité
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha				
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées			
Beauharnois	3,9	51,0	7,8	20,4	83,1	0,2	100
MRC Beauharnois-Salaberry (partie CMM)	3,9	51,0	7,8	20,4	83,1	0,2	100

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.



3.3.11 MRC Roussillon

Carte 12 : Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole dans la MRC Roussillon



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

Tableau 15 : Répartition des types de friches par municipalité

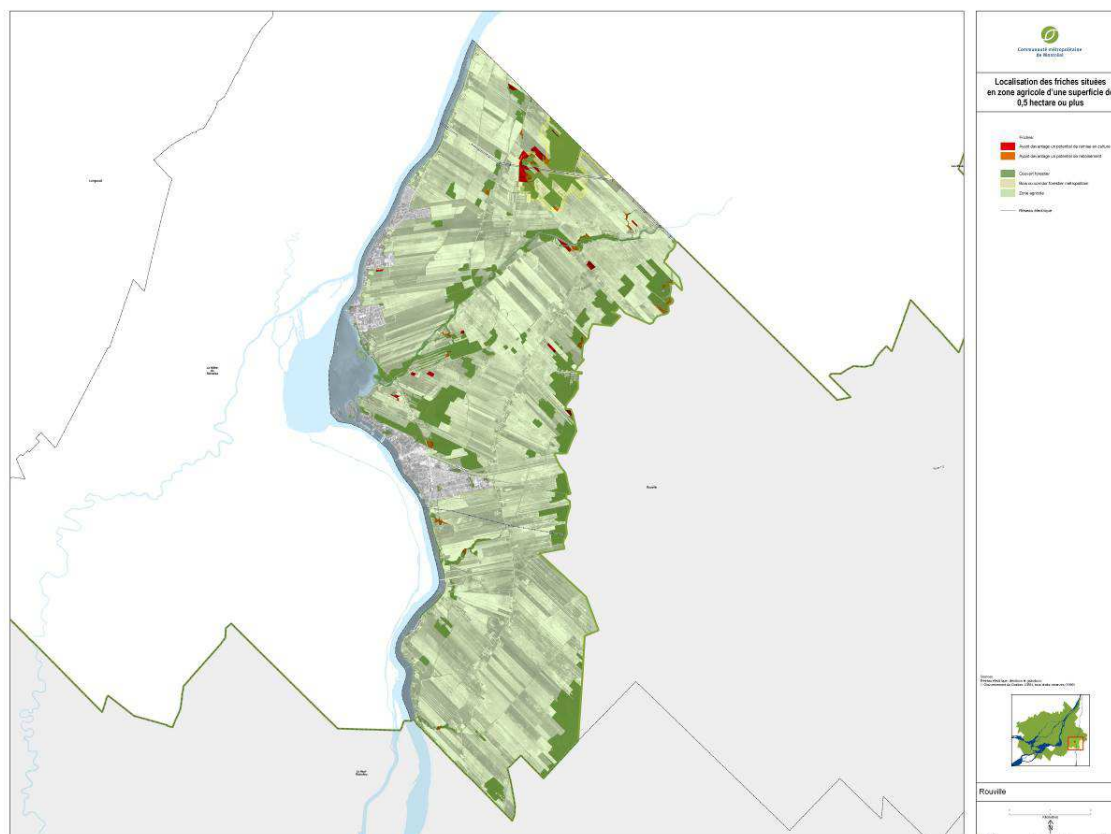
Municipalités	Friches				Total	Portion de la zone agricole occupée par des friches	Répartition des friches par municipalité
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha		ha	%	%
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées			
Saint-Mathieu	9,5	37,9	13,7	13,8	74,9	0,3	10,5
Saint-Philippe	7,5	32,6	27,8	12,0	80,0	0,3	11,2
La Prairie	43,5	35,7	52,1	18,5	149,8	0,6	21,0
Candiac	0,0	101,3	0,0	0,0	101,3	0,4	14,2
Delson	0,0	0,0	7,6	0,0	7,6	0,0	1,1
Saint-Constant	2,6	65,0	36,1	39,6	143,3	0,5	20,1
Saint-Isidore	12,6	5,8	2,3	3,9	24,6	0,1	3,5
Mercier	9,4	24,2	53,3	17,3	104,2	0,4	14,6
Châteauguay	0,0	1,5	4,6	4,7	10,8	0,0	1,5
Léry	1,2	6,3	1,4	6,6	15,6	0,1	2,2
MRC Roussillon	77,3	310,3	198,9	116,4	712,1	2,6	100

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016. Seules les municipalités ayant sur leur territoire la présence de friches ont été incluses au tableau.



3.3.12 MRC de Rouville

Carte 13 : Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole dans la MRC de Rouville (partie CMM)



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

Tableau 16 : Répartition des types de friches par municipalité (partie CMM)

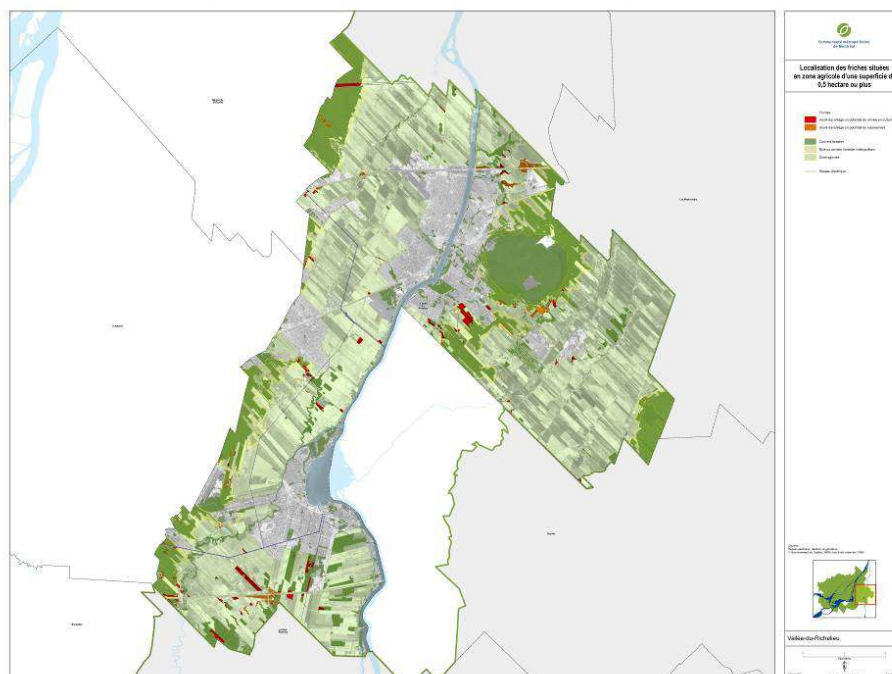
Municipalités	Fiches				Total	Portion de la zone agricole occupée par des friches	Répartition des friches par municipalité
	Fiches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Fiches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha		ha	%	%
	arbusives	herbacées	arbusives	herbacées			
Richelieu	0,0	0,0	0,0	4,1	4,1	0,0	6,4
Saint-Mathias-sur-Richelieu	12,6	20,6	3,4	22,9	59,5	0,1	93,6
MRC de Rouville (partie CMM)	12,6	20,6	3,4	27,0	63,6	0,1	100

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.



3.3.13 MRC de la Vallée-du-Richelieu

Carte 14 : Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole dans la Vallée-du-Richelieu (partie CMM)



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

Tableau 17 : Répartition des types de friches par municipalité (partie CMM)

Municipalités	Friches				Total	Portion de la zone agricole occupée par des friches	Répartition des friches par municipalité
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha		ha	%	%
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées			
Chambly	0,0	24,9	0,0	9,2	34,0	0,1	8,3
Carignan	14,5	64,8	11,6	38,2	129,1	0,3	31,4
Saint-Basile-le-Grand	8,6	23,7	0,8	1,4	34,5	0,1	8,4
Otterburn Park	4,6	0,0	0,0	0,0	4,6	0,0	1,1
Saint-Jean-Baptiste	0,7	15,4	2,6	9,0	27,7	0,1	6,7
Mont-Saint-Hilaire	21,3	38,2	59,7	19,2	138,4	0,3	33,7
Beloeil	0,6	0,0	1,6	0,0	2,2	0,0	0,5
Saint-Mathieu-de-Beloeil	1,9	23,8	0,0	14,7	40,4	0,1	9,8
MRC Vallée-du-Richelieu (partie CMM)	52,2	190,8	76,3	91,7	410,9	0,8	100

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016. Seules les municipalités ayant sur leur territoire la présence de friches ont été incluses au tableau.



3.3.14 MRC Marguerite-D'Youville

Carte 15 : Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole dans la MRC Marguerite-D'Youville



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

Tableau 18 : Répartition des types de friches par municipalité

Municipalités	Friches				Total ha	Portion de la zone agricole occupée par des friches %	Répartition des friches par municipalité %
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha				
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées			
Sainte-Julie	15,6	73,6	61,2	74,7	225,1	0,8	45,4
Saint-Amable	15,3	28,1	17,6	40,6	101,6	0,4	20,5
Varenes	1,5	18,5	25,6	14,1	59,7	0,2	12,1
Verchères	0,0	5,4	0,0	6,0	11,4	0,0	2,3
Calixa-Lavallée	0,0	1,7	0,0	0,0	1,7	0,0	0,3
Contrecoeur	0,0	27,8	19,0	49,1	95,8	0,3	19,3
MRC Marguerite-D'Youville	32,4	155,1	123,4	184,5	495,3	1,8	100

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.



Conclusion

En 2015, un second exercice d'identification et de caractérisation des friches agricoles a été mené afin de compléter le portrait de la zone agricole protégée située sur le territoire de la Communauté. Cet exercice s'inscrit en appui au critère 1.3.1 du PMAD visant l'augmentation de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine.

À la suite des informations récoltées, on dénombrait, en 2015, près de 6 300 ha de terres en friche. La majorité des friches se situent dans les couronnes Nord et Sud. Plus de 59 % des friches présentes sur le territoire agricole métropolitain auraient davantage un potentiel de remise en culture, alors que 41% auraient davantage un potentiel de reboisement. Bien entendu, puisque les friches font partie du domaine privé, la détermination de leur usage futur dépendra de la décision des propriétaires.

À titre d'information, une remise en culture de la totalité des friches (6 300 ha) représenterait une augmentation de 4,8 % des terres cultivées tandis que les friches ayant davantage un potentiel de remise en culture (3 724 ha) représenteraient 2,9 %.

